



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2026, s'est assemblé en la Salle Y. Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN, Maire

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, *Adjoint au Maire*

M. CARON, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme ROUSSEAU, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

(pouvoir à Mme DEHAS)

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. DUMAINE

(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)

Mme CUSTODIO

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Etait absent : M. RUTH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LAPOUGE qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 26 JUIN ET DU 7 JUILLET 2026

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III- AFFAIRES GENERALES

1) Approbation du projet de rapport annuel 2025 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2025 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville ;
- **APPROUVE** ledit projet de rapport annuel.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

2) Rapport d'activités 2025 de la Communauté d'agglomération Val Parisis

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2025.

3) Recensement rénové de la population 2027 : rémunération des agents recenseurs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un forfait individuel de 1 600 euros bruts ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

4) Approbation de la convention de mise à disposition précaire et révocable d'un véhicule terrestre à moteur au profit de la Police Nationale

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2025/122 du 26/09/2025 ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition précaire et révocable d'un véhicule terrestre à moteur au profit de la Police Nationale ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

5) Communauté d'agglomération Val Parisis : convention relative à la mise à disposition du service « Salubrité »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du service mutualisé « Salubrité » entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la Commune, pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2032 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

6) Autorisation de circulation sur le territoire communal des policiers municipaux armés, des communes membres de la Communauté d'agglomération Val Parisis, pour leurs déplacements entre leur commune d'affectation et le Commissariat de Police Nationale d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** les policiers municipaux des communes de la Communauté d'agglomération Val Parisis, dûment armés, à circuler sur le territoire communal d'Ermont avec leur arme de service lors de leurs déplacements entre leur lieu d'affectation et le commissariat de Police Nationale dans le cadre de leurs missions professionnelles conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que cette autorisation s'exerce dans le strict respect des dispositions du Code de la Sécurité Intérieure et des arrêtés préfectoraux d'autorisation de port d'armes ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise en commun d'agents de Police municipale mutualisée avec la Communauté d'agglomération Val Parisis, et notamment les dispositions appliquées à la Commune d'Ermont en son article 9 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 29

Abstentions : 5 (Mme LACOUTURE, M. NINOUH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »)

7) Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune d'Ermont et du Plessis-Bouchard pour les prestations de balayage de la voirie et de viabilité hivernale (salage et déneigement)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune d'Ermont et du Plessis-Bouchard pour les prestations de balayage de la voirie et de viabilité hivernale ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

8) Approbation et signature d'une convention entre la Commune d'Ermont et la société Reelax Tickets relative à la mise en place d'une bourse aux billets sécurisée, dans le cadre de la saison culturelle du Théâtre Pierre-Fresnay

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Commune d'Ermont et la société Reelax Tickets, relative à la mise en place d'une bourse aux billets sécurisée, dans le cadre de la saison culturelle du Théâtre Pierre-Fresnay ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

9) Approbation et signature d'une convention entre la Commune d'Ermont et la société CinéChèque relative à l'acceptation des titres CinéChèque par la billetterie L'Escale, pour l'achat de places de cinéma à tarif réduit, dans le cadre de la saison culturelle du Théâtre Pierre Fresnay

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Commune d'Ermont et la société CinéChèque, relative à l'acceptation des titres CinéChèque par la billetterie L'Escale, pour l'achat de places de cinéma à tarif réduit, dans le cadre de la saison culturelle 2026/2027 du Théâtre Pierre Fresnay ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

10) Adhésion au dispositif de mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour des missions temporaires

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour des missions temporaires auprès de la Commune d'Ermont ;
- **PRÉCISE** que la convention est conclue pour une durée de (3) trois ans à compter de sa date de signature par la Collectivité. À échéance, la convention est renouvelable tacitement une fois pour une période de trois (3) ans ;
- **DIT** que chaque intervention du Centre Interdépartemental de Gestion sur la base de ladite convention est conditionnée par une sollicitation préalable de la collectivité et l'édition d'une proposition d'intervention ;
- **DIT** que la collectivité participe aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, à concurrence du nombre de journées de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé et révisé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion (à ce jour : 202€/jour pour un agent de catégorie C et 230€/jour pour un agent de catégorie B) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents et tout avenant ultérieur relatifs à ce dispositif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

11) Modification du tableau des emplois

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la création d'un (1) poste « de Chargé de Production et de l'Accueil des Artistes », de catégorie hiérarchique B ou C, à temps complet, relevant de la filière administrative ou de la filière animation sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs ou des animateurs ou des adjoints d'animation ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création d'un (1) poste « d'Adjoint au Directeur d'Accueil de Loisirs » de catégorie hiérarchique B ou C, à temps complet, relevant de la filière animation, sur les grades du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des adjoints d'animation territoriaux ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création de douze (12) postes « d'Enseignant au Conservatoire », de catégorie hiérarchique B, à temps non complet (7h/20h - 6h/20h - 18h20h - 12h30/20h - 8h/20h - 14h15/20h - 10h30/20h - 15h/20h - 12h00/20h - 8h/20h - 14h/20h - 11h/20h) relevant de la filière culturelle sur un grade du cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme d'Etat dans la discipline et/ou d'une expérience dans le domaine de l'enseignement musical ;
- **PRÉCISE** que le poste de « de Chargé de Production et de l'Accueil des Artistes », le poste « d'Adjoint au Directeur d'Accueil de Loisirs » et les 12 (douze) postes « d'Enseignant au Conservatoire », à temps non complet (7h/20h - 6h/20h - 18h20h - 12h30/20h - 8h/20h - 14h15/20h - 10h30/20h - 15h/20h - 12h00/20h - 8h/20h - 14h/20h - 11h/20h) pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;

- **PRÉCISE** que pour les postes susvisés, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement en fonction de la qualification détenue et le cas échéant de l'expérience professionnelle antérieure des agents recrutés sous contrat ;
- **PROCEDE** aux dites créations de poste ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

12) Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le recours au contrat d'apprentissage ;
- **AUTORISE** le Maire à conclure 1 (un) contrat d'apprentissage pour l'année 2026/2027 conformément au tableau suivant (en complément des contrats d'apprentissage mentionnés sur la délibération n°2026/073 du 27 mai 2026)

Service et Direction	Nombre	Domaine	Niveau du diplôme préparé
Événementiel	1	Projets culturels	Niveau 7

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Collectivité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

13) Délégation de service public relative à l'exploitation du marché d'approvisionnement Saint-Flaive - Approbation de la révision du montant de la redevance et des tarifs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** à 304 640 € le montant de la redevance annuelle et approuve la liste des tarifs pour la période contractuelle du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 29

Pour : 27

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

(*Mme LACOUTURE, M. NINOUH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen », ne prennent pas part au vote*)

V- JEUNESSE, EDUCATION, SPORTS

1) Renouvellement de la convention de mise à disposition du gymnase du lycée Ferdinand Buisson à la Commune d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le lycée Ferdinand Buisson la convention relative à l'utilisation par la Commune, du gymnase du lycée, pour l'année scolaire 2026/2027.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

2) Instauration d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour les associations ermontoises

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention type annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Ermont et les associations ermontoises ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à leur exécution, dans le respect des dispositions de la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que les subventions attribuées aux associations feront l'objet de délibérations distinctes du Conseil municipal lors de l'adoption du budget ou de décisions modificatives ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 29

Contre : 5 (*Mme LACOUTURE, M. NINOUH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*)

3) **Convention de reversement des aides à la remise en état des terres battues entre la Ville d'Ermont et l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (ACTE)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de reversement d'aides financières entre la Ville d'Ermont et l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (ACTE), relative aux travaux de réfection des terrains de tennis en terre battue ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

VI- FINANCES

1) **Pertes sur créances irrécouvrables 2026**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** les admissions en non valeurs des créances proposées par le Service de Gestion Comptable d'Ermont, pour un montant de 7 756,87 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;
- **PREND ACTE** des créances éteintes proposées par le Service de Gestion Comptable d'Ermont pour un montant de 20 651,62 € et du prélèvement de la dépense correspondant sur les crédits du compte 6542 et par reprise de la provision constituée concernant la société STOREVAP 95 ;
- **PRESCRIT** le traitement comptable des états par le Service de Gestion Comptable d'Ermont pour leurs entiers montants.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

2) **Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de son dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics, à hauteur de 30 % du coût hors taxes des équipements éligibles ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

3) **Versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine suite aux incendies survenus en Île-de-France et sur le territoire national**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe du versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la Fondation du patrimoine (<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/sauvons-la-foret-de-fontainebleau-/105641>) ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à son exécution ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h48.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 25 Septembre 2026 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

PUBLIÉ le 30/09/2026